

# NEUVECELLE

## QUESTIONNAIRE DU LAC POUR TOUS AUX LISTES CANDIDATES AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2020

### **QUESTIONS D'ORDRE GENERAL :**

L'application de la loi sur la « servitude de marchepied » est du ressort de l'état. Jusqu'à présent, les autorités préfectorales ont insuffisamment pris d'initiatives pour défendre cet accès public de droit. Nous avons établi des contacts réguliers avec ces autorités afin de les inciter à être plus actives. Plusieurs dossiers sont en cours et laissent espérer des progrès notables.

La DDT demande en tous cas aux collectivités publiques l'application exemplaire de cette loi ce qui a abouti à des progrès notoires par la suppression de points de blocages publics ou parapublics.

Nous incitons aussi les élus locaux à prendre leur part dans une plus grande ouverture au public du littoral, du fait d'une bonne connaissance des lieux.

Comme nous l'avons déjà fait lors des municipales 2014, nous intervenons donc dans le cadre de ces élections 2020 pour questionner les différents candidats sur la politique qu'ils comptent mettre en œuvre pour le mandat à venir tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal.

#### **1. D'où cette première question : êtes-vous prêt au niveau communal comme au niveau intercommunal à vous engager pour une politique volontariste d'ouverture à tous du Littoral (marchepied, accès publics aux rives et accès à l'eau) ?**

Réponse de Mme Anne-Cécile VIOLLAND (liste « NEUVECELLE, cultivons l'essentiel »)

Réponse de M Marc SANSOVINI (liste « NEUVECELLE ensemble »)

#### **2. Etes-vous prêts au niveau communal à contacter l'ensemble des propriétaires riverains du Lac afin de les inciter au respect de la servitude de marchepied ?**

Réponse de Mme Anne-Cécile VIOLLAND (liste « NEUVECELLE, cultivons l'essentiel »)

Réponse de M Marc SANSOVINI (liste « NEUVECELLE ensemble »)

La gestion du Littoral comporte plusieurs aspects : en particulier, l'entretien des rives : la loi prévoit que cet entretien est du ressort du propriétaire riverain ; une modification de la loi de juillet 2019 donne aux collectivités locales la possibilité légale de participer à cet entretien. De façon générale, il nous semble important que plusieurs compétences concernant la gestion du littoral puissent être assurées par les 2 collectivités intercommunales que sont « Thonon agglo » (côté « OUEST ») et la CCPEVA (côté « EST ») qui auraient à charge :

- Les questions de l'entretien
- La signalétique des accès au Lac ainsi que la signalétique en bord de Lac informant les promeneurs
- L'aménagement des passerelles franchissant les différents cours d'eau (la passerelle sur la Dranse ferait l'objet d'un dossier spécifique).
- La police : ce qui comprendrait la prévention mais aussi l'intervention en cas d'incivilités répétées.

**3. Etes-vous prêts à demander au niveau intercommunal que les questions liées au littoral (voir ci-dessus : entretien, signalétique, passerelles, police) soient gérées au niveau des 2 communautés de communes.**

**Réponse de Mme Anne-Cécile VIOLLAND (liste « NEUVECELLE, cultivons l'essentiel »)**

Je rejoins complètement la nécessité d'envisager la préservation et la valorisation de notre littoral en collaboration avec Thonon Agglo pour une question de cohérence et de pertinence. Je pourrai donc soutenir cette demande sans problème. Et je suis confiante dans un avenir très proche où nous pourrions travailler tous ensemble pour défendre et développer notre territoire.

**Réponse de M Marc SANSOVINI (liste « NEUVECELLE ensemble)**

Le littoral de la commune de Neuvecelle est entièrement publique et géré par la commune. Je ne vois pas la valeur ajoutée qu'apporterait la communauté de communes. Je suis naturellement partisan de l'application du principe de subsidiarité, mais je suis prêt à écouter vos arguments.

L'été passé, « Le Lac Pour Tous » a contribué à l'enquête publique de la révision du SCOT. Nous avons proposé une prescription réglementaire, en nous inspirant de la législation concernant les accès publics au littoral maritime, d'inscrire dans les textes l'obligation de trouver un accès au Littoral au moins tous les 500 mètres.

**4. Pouvez-vous porter cette demande au niveau des structures intercommunales habilitées à statuer.**

**Réponse de Mme Anne-Cécile VIOLLAND (liste « NEUVECELLE, cultivons l'essentiel »)**

Déléguée au Siac lors de ce mandat, les nouveaux élus neuvecellois comptent bien continuer de siéger au Siac et soutenir cette proposition à la CCPEVA ou d'autres structures supra communales.

**Réponse de M Marc SANSOVINI (liste « NEUVECELLE ensemble)**

Bien que Neuvecelle ne soit pas concernée, je pense qu'effectivement des accès publics au littoral devraient être aménagés. L'intervalle de 500m n'est peut être pas adapté à toute la géographie du bord du lac( carrières de Meillerie et Locum)

**5. Pourriez-vous associer et sous quelle forme l'association « Le Lac Pour Tous » à la réflexion et aux décisions dans le sens d'une politique volontariste.**

**Réponse de Mme Anne-Cécile VIOLLAND (liste « NEUVECELLE, cultivons l'essentiel »)**

Il me semblerait indispensable que le Conseil Local de Développement, organe consultatif, représentatif de la société civile, mis en place il y a moins de 2 ans à la CCPEVA puisse compter en ses membres un adhérent de votre association. Il y aura une nouvelle élection de ses membres après les municipales.

**Réponse de M Marc SANSOVINI (liste « NEUVECELLE ensemble)**

Pas d'opposition dans le cadre de la réflexion

**6. En fonction des particularités de votre Commune, quels objectifs pouvez-vous fixer au terme de votre prochain mandat si vous étiez désigné Maire et avec quel échéancier ?**

**Réponse de Mme Anne-Cécile VIOLLAND (liste « NEUVECELLE, cultivons l'essentiel »)**

**Réponse de M Marc SANSOVINI (liste « NEUVECELLE ensemble)**

**7. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste de protection des paysages et des vues sur le Léman ?**

**Réponse de Mme Anne-Cécile VIOLLAND (liste « NEUVECELLE, cultivons l'essentiel »)**

Absolument et cela a déjà été pensé lors de la révision de notre PLU en avril 2018.

**Réponse de M Marc SANSOVINI (liste « NEUVECELLE ensemble)**

Les paysages et les vues remarquables sont d'ores-et-déjà protégés par le PLU.

**8. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste pour développer les déplacements doux suivant le Littoral ?**

**Réponse de Mme Anne-Cécile VIOLLAND (liste « NEUVECELLE, cultivons l'essentiel »)**

Notre aménagement des quais de Grande-Rive a déjà prévu une piste cyclable. Pour autant, la préservation du littoral passera aussi par une réduction de la circulation automobile le long de la RD 1005, c'est pourquoi je défends le RER-Sud Léman, alternative indispensable à un désenclavement multimodal de notre Chablais.

En parallèle, nous avons inscrit à notre programme la réhabilitation de tous les chemins communaux, et permettre ainsi de rejoindre le lac à pieds depuis le centre du village.

**Réponse de M Marc SANSOVINI (liste « NEUVECELLE ensemble)**

La volonté de développer les mobilités douces est un élément important de notre programme.

---

Le Conseil d'Administration du « LAC POUR TOUS »

Olivier ANTOINE

Luce ARNOLD

Chantal BONNAZ

Jean-Luc CROCHET

Alain GAGNAIRE

Michèle HOTELIER

Jean-Paul LUGRIN

Claude MATHIEU

Sylvie VOIRE